

Randonnez en forêt domaniale de Montrichard

Propriété de Son Altesse Antoine Marie Philippe Louis d'Orléans, Duc de Montpensier, et de Marie Louise Ferdinande de Bourbon, infante d'Espagne, son épouse, la forêt de Montrichard est acquise en 1853 par les hospices d'Aligre de la ville de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

Utilisée pour les besoins des armées à partir de 1918, elle est ensuite confiée à l'Administration des Eaux et Forêts.

Aujourd'hui gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Montrichard a comme objectif principal la production de bois de Chêne de qualité, tout en permettant l'accueil du public, la chasse et la préservation de la richesse des milieux naturels.

La sylviculture ou culture de la forêt

Ce schéma représente les différents stades de la vie d'une futaie régulière de chêne dans laquelle tous les arbres ont pratiquement le même âge et les mêmes dimensions ; ils sont issus de semences naturelles (glands qui ont germé) ou de plants.

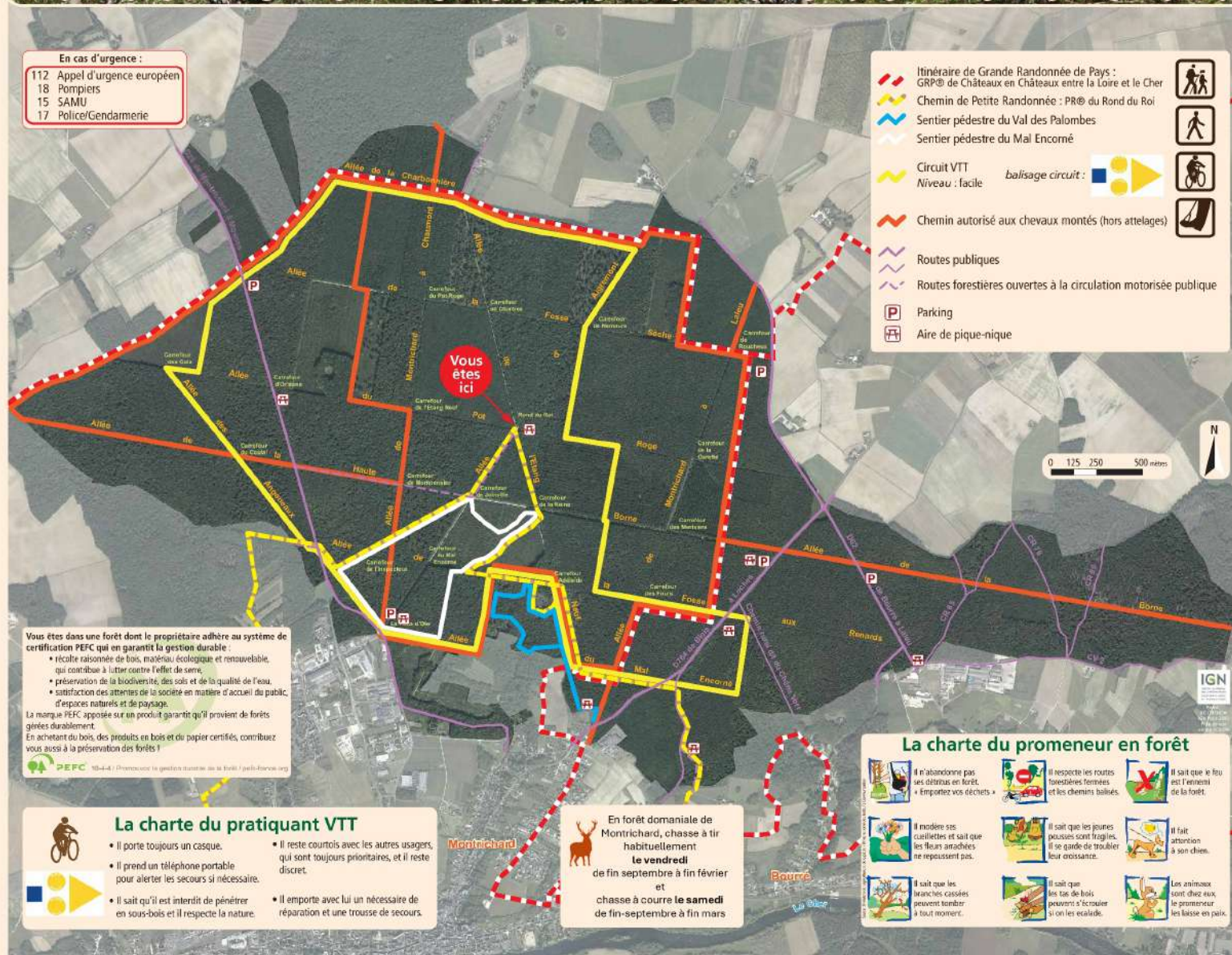


De l'arbre au bois

L'objectif de la sylviculture est de produire des arbres de la meilleure qualité possible. Les plus beaux chênes récoltés peuvent présenter du bois de 1^{er} choix.



En cas d'urgence :
 112 Appel d'urgence européen
 18 Pompiers
 15 SAMU
 17 Police/Gendarmerie



- Itinéraire de Grande Randonnée de Pays : GRP® de Châteaux en Châteaux entre la Loire et le Cher
- Chemin de Petite Randonnée : PR® du Rond du Roi
- Sentier pédestre du Val des Palombes
- Sentier pédestre du Mal Encorné
- Circuit VTT
- balisage circuit : Niveau : facile
- Chemin autorisé aux chevaux montés (hors attelages)
- Routes publiques
- Routes forestières ouvertes à la circulation motorisée publique
- Parking
- Aire de pique-nique



Vous êtes dans une forêt dont le propriétaire adhère au système de certification PEFC qui en garantit la gestion durable :

- récolte raisonnée de bois, matériau écologique et renouvelable, qui contribue à lutter contre l'effet de serre,
- préservation de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau,
- satisfaction des attentes de la société en matière d'accueil du public, d'espaces naturels et de paysage.

La marque PEFC apposée sur un produit garantit qu'il provient de forêts gérées durablement.
 En achetant du bois, des produits en bois et du papier certifiés, contribuez vous aussi à la préservation des forêts !

La charte du pratiquant VTT

- Il porte toujours un casque.
- Il prend un téléphone portable pour alerter les secours si nécessaire.
- Il sait qu'il est interdit de pénétrer en sous-bois et il respecte la nature.
- Il reste courtois avec les autres usagers, qui sont toujours prioritaires, et il reste discret.
- Il emporte avec lui un nécessaire de réparation et une trousse de secours.

En forêt domaniale de Montrichard, chasse à tir habituellement **le vendredi** de fin septembre à fin février et chasse à courre **le samedi** de fin-septembre à fin mars

La charte du promeneur en forêt

- Il n'abandonne pas ses déchets en forêt. « Emportez vos déchets »
- Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.
- Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.
- Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.
- Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.
- Il fait attention à son chien.
- Il sait que les branches cassées peuvent tomber à tout moment.
- Il sait que les tige de bois peuvent s'écrouler si on les escalade.
- Les animaux sont chers aux promeneurs. Les laisse en paix.

